

Compte rendu Comité de Pilotage – Ferme Eolienne de Blanzay

Réunion du 27 juin 2018

Présents :

MERIGOT Daniel	Conseiller Municipal
DEROUET Béatrice	Conseillère Municipale
AUTET Gwénaëlle	Conseillère Municipale
RIFFAULT Dominique	Habitant de Blanzay
GUILLET Jean-Luc	Habitant de Blanzay
BEALU Alexandrine Laetitia	Conseillère Municipale
PRADEL Stéphane	Conseiller Municipal
BUGLI Amandine	Volkswind France
ORSET Florian	Volkswind France

1-L'énergie éolienne en région

Point sur l'avancement du développement de l'éolien en Région Nouvelle Aquitaine : seuls 895 MW sont à ce jour raccordés pour un objectif en 2020 de 3000MW.

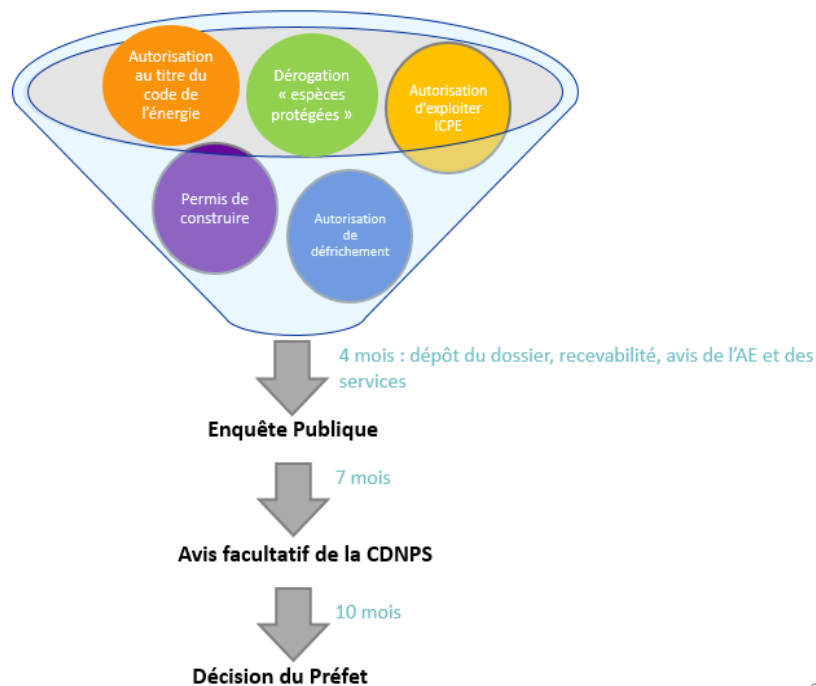
2- Bref historique

Septembre 2014	Études de pré-faisabilité et premiers contacts avec la mairie de Blanzay
	Début des rencontres avec les propriétaires et les exploitants
Octobre 2015	Présentation du projet en mairie et délibération favorable du Conseil Municipal
Mai 2016	Lancement des études environnementales (Bureau d'études Auddice Environnement)
Février 2017	Lancement des études environnementales (Bureau d'études Laurent Couasnon)
	Lancement de la campagne de mesure acoustique par la société EREA Ingénierie
Juin 2017	Exposition d'informations en mairie
Janvier 2018	Demande d'autorisation environnementale
Mai 2018	Demande de compléments par les services instructeurs

3- La demande de complément

Rappel de l'historique du projet de Blanzay et détail de ce qu'est une demande d'Autorisation Environnementale, ce qui nous a conduits à la demande de compléments qui nous a été envoyé le 7 mai dernier.

Autorisation environnementale



9

A la demande de Madame RIFFAULT, nous avons passé en revue chaque point de la demande de compléments. En effet, le courrier de demande de compléments de la part de l'administration a été transmis aux membres du COPIL préalablement à la réunion.

Souvent les réponses consistent à préciser un point ou à indiquer où se trouve l'information dans le dossier. Nous allons lister ci-après les modifications principales qui seront apportées au dossier.

Qu'est-ce qu'une demande de compléments ? :

- ✓ Ces démarches constituent un dialogue entre l'administration et l'entreprise
- ✓ Le but : la complétude du dossier en vue de sa mise en enquête publique.
- ✓ Vérifier que tous les éléments réglementaires sont intégrés au dossier
- ✓ Les demandes varient d'un projet à l'autre

Comment y répondre ?

- ✓ Une version consolidée du dossier complet sera éditée incluant toutes les modifications
- ✓ Un document de synthèse regroupera toutes les modifications à la première version

La demande de complément est une étape normale et importante de l'instruction. Elle permet à l'administration de s'assurer que le dossier est complet et qu'il respecte la réglementation. Les compléments sont aussi l'occasion pour l'administration de demander à apporter des modifications et des précisions au dossier.

Nous avons souhaité réunir le comité de pilotage à la moitié du temps imparti pour la rédaction des compléments pour pouvoir intégrer les remarques et suggestions des membres au dossier. Les réponses ci-après font partie d'un projet de réponse et sont susceptibles de différer dans le dossier de complément final.

Ebauche des réponses qui seront apportées :

1) Partie code de l'urbanisme

L'implantation du poste de livraison Est est à plus de 3 mètres de la limite cadastrale contrairement à ce qui est écrit dans la demande de compléments. Le projet est donc conforme au code de l'urbanisme. Une cote supplémentaire pourra être ajoutée sur les plans pour préciser ce point.

2) Partie code de l'environnement

- L'adresse de l'établissement sera mise à jour,
- Un paragraphe relatif à la vulnérabilité du projet au changement climatique sera ajouté,
- L'abandon de la servitude PT1 sur la zone sera précisé,
- Un paragraphe concernant l'imperméabilisation pourra être ajouté
- La carte des projets autour de la zone d'étude sera mise à jour

2/a - Biodiversité

Le bureau d'étude environnemental *Auddicé* travaille en ce moment sur les points concernant la biodiversité.

A ce stade, nous pouvons dire que le bureau d'étude pourrait apporter des précisions sur le protocole, ajouter des éléments d'analyse, homogénéiser les dénominations des éoliennes, préciser les mesures d'évitement, modifier les mesures de réduction et compensatoires et de suivi, préciser l'impact résiduel en fonction de ces changements dans les mesures.

Il n'y a pas eu d'inventaires de terrain supplémentaires.

A noter qu'un nouveau protocole de suivi a été publié en avril 2018 et que les suivis seront en accord avec ce nouveau protocole.

2/b - Etude paysagère

Le bureau d'étude paysager *Coüasnon* travaille en ce moment sur les points concernant le paysage.

La carte des projets autour de la zone d'étude sera mise à jour, ainsi que les photomontages en fonction des modifications faites à cette carte.

La carte des schémas de saturation visuelle sera mise à jour en tenant compte des hauteurs réelles des éoliennes des parcs alentour.

Un nouveau schéma de saturation visuelle depuis la Tourenne sera intégré à l'étude paysagère.

2/c - Etude acoustique

Une annexe sera ajoutée à l'étude acoustique et intégrera les impacts sonores du parc éolien de Saint Pierre d'Exideuil.

3) Demande particulière du COPIL

Il a été demandé par les membres du COPIL d'ajouter une précision dans la partie concernant l'emploi généré par l'éolien : les définitions de l'emploi permanent, direct et indirect. Nous en prenons note et la précision sera ajoutée.

4- Les futures étapes de l'instruction :

Le dépôt des compléments devra être fait d'ici le 7 août prochain. Ensuite, l'Administration émettra un avis de recevabilité qui définira le dossier définitif instruit par les différents services préfectoraux. Quelques mois après, un avis d'enquête publique sera émis par la Préfecture, précisant ainsi les dates de l'enquête publique (décembre 2018 ?) et le commissaire enquêteur chargé de la bonne réalisation de celle-ci sera nommé par le Tribunal Administratif.

5 - L'information et communication

Après en avoir discuté tous ensemble, il a été retenu la mise en place d'**une seconde exposition courant novembre**. Les habitants de Blanzay seront informés par un **fascicule d'information** dans leur boîte à lettre, distribué par une personne de Blanzay comme lors de la première exposition. Ceci permettra à l'ensemble des habitants d'être informé. Nous avons également convenu **d'élargir cette distribution de fascicule d'information aux hameaux des communes voisines se situant dans un environnement proche** des zones projets (exemple : la Varonnière, La Bertanderie, La Bonnardelière ...). Lors de cette exposition, nous enrichirons notre présentation en ajoutant quelques photomontages des vues depuis les hameaux les plus proches des zones projets.

Les photomontages présentés à l'exposition pourront être ajoutés au site internet <http://parc-eolien-blanzay.fr/>

De plus, nous avons convenu également qu'un **article présentant l'avancée du projet éolien de Blanzay soit rédigé et inclus dans chaque parution du bulletin municipal**. Je vous propose donc la rédaction suivante à intégrer dans la future édition :

« *Projet éolien de Blanzay.*

La demande d'Autorisation Environnementale a été déposée le 30 janvier 2018 auprès des services préfectoraux. Une demande de compléments a été formulée le 7 mai par l'administration afin d'apporter des précisions au dossier. Cette étape de la procédure d'instruction permet, notamment, d'aborder des engagements concernant les mesures à mettre en place pendant l'exploitation du parc éolien. Ces mesures consistent, par exemple, à replanter un linéaire de haies, à brider les éoliennes dans certaines conditions météorologiques. Le dossier pourra être jugé recevable une fois les compléments fournis, une Enquête Publique sera alors lancée. Volkswind organisera une exposition quelques semaines avant la date d'ouverture de l'Enquête Publique afin que chacun d'entre vous puissiez venir vous informer sur ce projet.

Pour rappel, le parc éolien de Blanzay tel qu'il est prévu, est composé de 9 éoliennes VESTAS modèle V136. Chaque éolienne aura une puissance unitaire de 4.2MW. Ce parc éolien produira l'équivalent de la consommation électrique d'environ 38 000 habitants, chauffage inclus à l'année. Pour toute information complémentaire vous pouvez consulter le site internet de la Ferme Eolienne de Blanzay <http://parc-eolien-blanzay.fr/> ou écrire un email à limoges@volkswind.com »

⇒ Le Copil propose donc cet article à la Mairie afin qu'il figure dans la prochaine édition du bulletin municipal.

Enfin, Volkswind a informé de la possibilité d'un mécénat lors d'un évènement sur la commune (sportif, culturel, patrimonial). Le Copil considère qu'une participation dans l'année à venir n'est pas judicieuse. Nous avons donc pris note de votre position.

6-Mesures d'accompagnement

L'un des 4 objectifs du COPIL, tels que mentionnées dans sa Charte, est de « concevoir les modalités de mise en place des mesures d'accompagnement ».

Certains membres du COPIL ont proposé d'étudier aussi comme mesure d'accompagnement des actions privilégiant l'emploi et/ou une répercussion d'économie sur la facture énergétique des Blanzéens (Taxes locales sur l'électricité ? ...).

Volkswind doit préciser qu'une mesure d'accompagnement, pour être légitime, doit être corrélée au projet éolien et s'axer par exemple sur des mesures en faveur du patrimoine local, du paysage, de l'environnement dans les hameaux à proximité de la zone du projet d'énergie éolienne.

Ces mesures pourront être définies ultérieurement et conjointement avec la commune.

7-Présentation du projet au Conseil Municipal

Madame RIFFAULT nous a interrogés pour savoir quand nous envisageons de présenter l'avancée du projet à l'ensemble de l'équipe municipale.

⇒ Par le présent compte-rendu, nous sollicitons la mairie de Blanzay pour définir une date de réunion de travail. L'objectif de cette réunion de travail est d'échanger avec les élus. Le Copil souhaiterait que même les membres ne faisant pas partie du conseil municipal de Blanzay puissent se joindre à cette réunion de travail. La date et l'horaire seront communiqués au COPIL dès qu'elles auront été déterminées par la mairie.

8-Prochaines étapes

-Présentation des compléments apportés au projet aux élus de Blanzay en réunion de travail (septembre?)

-Avant le 7 août : dépôt des compléments en Préfecture

-Article dans la gazette communale

-Novembre : invitation de tous les Blanzéens et habitants des hameaux proches (exemple : la Varonnière, La Bertanderie, La Bonnardelière ...) à l'exposition avec permanences, puis tenue d'un nouveau Copil.

-Fin 2018 : Enquête publique ? (Date inconnue à ce jour).

-mi-2019 : CDNPS et Arrêté préfectoral ?

Dans l'attente de vos retours, nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'agréer nos plus sincères salutations.

Amandine BUGGLI

Chef de projet

amandine.buggli@volkswind.com

Tél: 05 55 48 38 97

Florian ORSET

Chargé de développement

florian.orset@volkswind.com

Tél: 07 68 42 25 20